

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Convocation le 18 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 11 heures s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bedes, Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Sylvia Jouhanneau, Christelle Lacombe, Philippe Mousseau, Pascale Pierasco, Fabrice Redoules, Christian Sureaud, Birgitte Thyssen et Ine Van Der Horst

Était absent : 0

Secrétaire de séance : Mme PIERASCO Pascale

ÉLECTION DU MAIRE



Monsieur Jérôme Bonafous, le Maire actuel de la Commune de Les Arques a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Il a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats du 1^{er} tour du scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombres de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Monsieur BONAFOUS Jérôme a obtenu 11 voix.

Monsieur BONAFOUS Jérôme a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré
A huis clos, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 25/05/2020.

Le Maire,
Jérôme Bonafous



Les Arques, le 23/05/2020
Le Maire,
Jérôme Bonafous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Convocation le 18 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 11 heures s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bedes, Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Sylvia Jouhanneau, Christelle Lacombe, Philippe Mousseau, Pascale Pierasco, Fabrice Redoules, Christian Sureaud, Birgitte Thyssen et Ine Van Der Horst

Était absent : 0

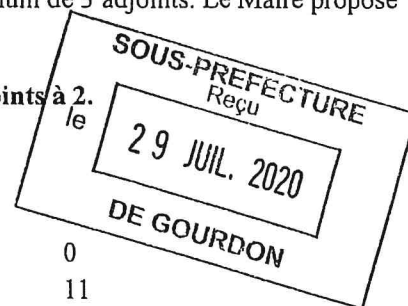
Secrétaire de séance : Mme PIERASCO Pascale

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS, ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 2.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre des adjoints à 2.



ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Résultats du 1^{er} tour du scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombres de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur Philippe MOUSSEAU a obtenu 9 voix.

Monsieur Philippe MOUSSEAU a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Résultats du 1^{er} tour du scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombres de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Madame Sylvia JOUHANNEAU a obtenu 9 voix.

Madame Sylvia JOUHANNEAU a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

Les Arques, le 23/05/2020
Le Maire
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré à huis clos
les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été établi le 23/05/2020
Le Maire,
Jérôme Bonafous